

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 11 juillet 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 05/07/2023

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 4

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

**Présents :** Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Jean-Luc FALIP, Yves FRAÏSSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Rémy AFFRE

**Représentés :** Christian BIES par Mariette COMBES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Olivier ROUBICHON-OURADOU par Pierre MATHIEU, Séverine SAUR par Marie-Pierre PONS

**Présents non votants :**

**Excusés :** Jean-Noël BADENAS, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY, Bernard BOSC, Bernard COSTE, Marc FIDEL, Harmonie GONZALEZ

**Absents :**

**Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 18 avril 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le DIX HUIT AVRIL à 15 h 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la Mairie de Cessenon-sur-Orb.

**Présents :** J.ARCAS (CdC Du Minervois au Caroux), JN.BADÉNAS (CdC Sud Hérault), D.BARTHES (CdC Les Avant-Monts), C.BIÈS (CdC Grand Orb), J.CABROL (CdC Du Minervois au Caroux), M.COMBES (CdC Grand Orb), E.DAUZAT (CdC Sud Hérault), B.FALCOU (CdC Du Minervois au Caroux), M.GIL (CdC Les Avant-Monts), P.MATHIEU (CdC Grand Orb), MP.PONS (Conseil Départemental), O.ROUBICHON-OURADOU (CdC Grand Orb), S.SAUR (Conseil départemental), B.TÉROL (CdC Les Avant-Monts), D.VORDY (CdC du Minervois au Caroux).

**Représenté :** JL.FALIP (Conseil Départemental) par MP.PONS, ML.GÉRONIMO (CdC Grand Orb) par P.MATHIEU, K.MESQUIDA (Conseil départemental) par MP.PONS.

**Excusés :** F.BOUTES (CdC Les Avant-Monts), L.BRUNET (CdC Sud Hérault), T.CAZALS (CdC Sud Hérault), C.COMBES (CdC Sud Hérault), Y.FRAÏSSE (CdC Du Minervois au Caroux), D.GALTIER (CdC Les Avant-Monts), J.GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental), V.GAUDY (Conseil Départemental), A.IMBERT (Conseil Départemental), JL.LAFAURIE (CdC Grand Orb), M.LORENTE (CdC Les Avant-Monts), C.MORGO (Conseil Départemental), M.PASSIEUX (Conseil Départemental), P.POLARD (CdC Sud Hérault), J.SOULIGNAC (CdC du Minervois au Caroux), P.VIDAL (Conseil départemental).

**Assistaient également à la réunion :** S.HERPSON (Pays HLV), JP.MATEO (Pays HLV), A.GALIBERT (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV), O.BARTHÉLEMY (Pays HLV), L. ABADIE (Pays HLV), A.BOISARD (Pays HLV), C.REVAUX (Pays HLV).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 15 h 30.

L'ordre du jour est abordé :

**2023-18-04-01** **Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 6 février 2023, rapport présenté par Jean ARCAS :** le procès-verbal de la séance du 6 février 2023 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

**2023-18-04-02 Adoption du compte administratif 2022, rapport présenté par Jean ARCAS** : le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2022 établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M57, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

**2023-18-04-03 Adoption du compte de gestion 2022, rapport présenté par Jean ARCAS** : le Comité syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion 2022 dressé par Madame la Trésorière du Syndicat après avoir examiné et constaté la parfaite régularité des comptes et la totale correspondance avec le compte administratif 2022.

**2023-18-04-04 Affectation du résultat 2022, rapport présenté par Jean ARCAS** : après avoir examiné le compte administratif, le Comité syndical approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 à l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 516 019.33 €.

**2023-18-04-05 Décision modificative n° 1, rapport présenté par Jean ARCAS** : afin de procéder au réajustement des comptes en fonctionnement, le comité syndical autorise le Président aux transferts nécessaires pour 11 974 €.

**2023-18-04-06 Décision modificative n° 2, rapport présenté par Jean ARCAS** : afin de procéder au réajustement des comptes en fonctionnement, le comité syndical autorise le Président aux transferts nécessaires pour 1 937 €.

**2023-18-04-07 Décision modificative n° 3, rapport présenté par Jean ARCAS** : afin de procéder au réajustement des comptes en investissement, le comité syndical autorise le Président aux transferts nécessaires pour 16 126 €.

**2023-18-04-08 Contrat Local de Santé – Contrat Local de Santé Mentale : budget 2023, rapport présenté par Josian CABROL** : le comité syndical valide à l'unanimité le coût de la coordination et de l'animation du Contrat Local de Santé pour 64 790 € dont le cofinancement ARS sollicité est de 30 000 € complété par un autofinancement du Syndicat mixte à hauteur de 34 790 €. Par ailleurs, Josian Cabrol et Martine Gil présentent le Conseil Local de Santé Mentale dont la mise en œuvre permettra d'obtenir une subvention de l'ARS de 20 000 €. Il est précisé la rencontre des acteurs au sein de cette instance pour le jeudi suivant.

**2023-18-04-09 Agriculture et alimentation : Appel à Manifestation d'Intérêt – Un appui aux collectivités du Pays pour le développement des projets agricoles et/ou alimentaires, rapport présenté par Jean-Noël BADENAS** : dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT), le Pays Haut Languedoc et Vignobles lance un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les communes et communautés de communes qui pourraient bénéficier d'un accompagnement spécifique pour la mise en œuvre de leur projet agricole et/ou alimentaire. Cet AMI permettra l'identification de besoins techniques avérés et récurrents, des solutions et accompagnements mutualisés pourront être envisagés et développés (recherche de financements et/ou prestations mutualisés par exemple...). Les communes ou communautés de communes devront candidater par l'intermédiaire d'un formulaire à compléter en ligne ou à retourner par mail avant le vendredi 19 mai 2023 (12 h). Le comité syndical approuve et valide à l'unanimité le lancement de cette Appel à Manifestation d'Intérêt.

**2023-18-04-10 Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : mission d'élaboration du Schéma d'accueil et de découverte du Grand Site, rapport présenté par Jean ARCAS** : le 30 mars dernier, la Chargée de mission Grands Sites de France du Ministère de la Transition Ecologique lors de son déplacement sur le Grand Site a signalé que le schéma d'accueil et de découverte était a priori la seule action incontournable qu'il restait encore à lancer, et ce afin d'alimenter le futur dossier de candidature au label GSF.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut les dépenses d'ingénierie d'animation/coordination du Pays et la rémunération de la prestation intellectuelle d'une équipe de consultants, s'élève à 90 208,18 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités : l'État (DREAL) à hauteur de 40 000,00 € et le FEADER (LEADER) à hauteur de 32 166,54 €, l'autofinancement étant porté par le Syndicat mixte pour 18 041,64 €. Le comité syndical valide cette opération à l'unanimité.

**2023-18-04-11 Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : candidature au label Grand Site de France – Mission d'accompagnement à l'élaboration du dossier, rapport présenté par Jean ARCAS** : le 30 mars dernier, le calendrier souhaité jusqu'au dépôt du dossier de candidature au label, a été partagé

avec la Chargée de mission Grands Sites de France du Ministère de la Transition Écologique lors de son déplacement sur le Grand Site. Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut les dépenses d'ingénierie d'animation/coordination du Pays et la rémunération de la prestation intellectuelle d'un consultant, s'élève à 45 648,07 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités : l'État (DREAL) à hauteur de 24 000,00 € et le FEADER (LEADER) à hauteur de 12 518,46 €, l'autofinancement étant porté par le Syndicat mixte pour 9 129,61 €. Le comité syndical valide cette opération à l'unanimité.

**2023-18-04-12 Patrimoine : Animation de l'opération d'inventaire menée dans le cadre du Pays d'art et d'histoire, rapport présenté par Marie-Pierre PONS** : la poursuite de la mission Inventaire a fait l'objet d'une convention de partenariat validée et signée en mars 2023 entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles et La Région Occitanie d'une durée de 3 ans.

Pour mener cette action, le coût prévisionnel de l'opération sur trois ans, s'élève à 179 544.10 € TTC pour lesquels le cofinancement suivant est sollicité auprès de la Région Occitanie à hauteur de 60 000.00 € et de l'Union Européenne – crédits FEADER LEADER à hauteur de 83 635.28 €, l'autofinancement de 35 908.82 € est assuré par le Syndicat mixte. Le comité syndical valide cette opération à l'unanimité.

**2023-18-04-13 Patrimoine : Animation de la politique muséale du Pays d'art et d'histoire, rapport présenté par Marie-Pierre PONS** : dans le cadre du Pays d'art et d'histoire, la mission musée permet de concevoir une offre muséale jouant sur la complémentarité des sites, dans le cadre d'un projet culturel global à l'échelle du territoire. En s'appuyant sur les Musées de France en lien avec les centres d'interprétation existants, le territoire se trouve renforcé par une offre rayonnante et structurée. Menée en partenariat avec la DRAC Occitanie, cette politique muséale du territoire nécessite une animation par l'intermédiaire d'un agent attaché de conservation du patrimoine. Pour mener cette action, le coût prévisionnel de l'opération sur trois ans, s'élève à 189 545.54 € TTC dont le cofinancement FEADER (LEADER) sera sollicité à hauteur de 104 250.04 € ; l'autofinancement sera assuré par le Syndicat mixte pour 85 295.50 €. Le comité syndical valide à l'unanimité cette opération.

**2023-18-04-14 Désignation d'un représentant au Parc naturel régional du Haut-Languedoc, rapport présenté par Marie-Pierre PONS** : Olivier Roubichon-Ouradou est désigné par le comité syndical à l'unanimité pour siéger comme représentant du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles au sein du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

**2023-18-04-15 Développement Durable et Transition Énergétique : convention chèque Rénov Grand Orb, rapport présenté par Pierre MATHIEU** : dans le cadre du service du Guichet Rénov Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles, la Communauté de communes Grand Orb (CCGO) a souhaité établir une convention de partenariat portant sur l'opération Chèque Rénov Grand Orb. Cette opération s'inscrit dans un des objectifs majeurs du Plan Climat et vise au subventionnement de travaux de rénovation globale de logements, portés par des foyers très modestes, et venant en complément de l'aide Anah « Ma Prime Renov/sérénité ». Le comité syndical valide cette convention de partenariat à l'unanimité.

**2023-18-04-16 Développement Durable et Transition Énergétique : Conseil en Énergie Partagé – Ingénierie 2024-2026, rapport présenté par Pierre MATHIEU** : le Pays déploie depuis novembre 2020 un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) qui permet de mutualiser les compétences d'un technicien afin de délivrer un conseil personnalisé aux communes dans toutes leurs démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie du patrimoine public. La mise en œuvre du nouveau programme se déroulera sur la période du 1<sup>er</sup>/11/2023 au 30/10/2026 pour un coût prévisionnel de soit 135 000 € sur 3 ans.

Le coût annuel de l'opération est de 45 000 € pour lequel 22 500 € seront sollicités auprès du fonds vert, 13 500 € auprès de LEADER ; 9000 € seront assurés par le Syndicat mixte. Le comité syndical valide l'opération et son plan de financement à l'unanimité. Par ailleurs, les élus demandent de bilancer l'opération sur le modèle économique envisagé lors du dépôt de dossier en 2020.

**2023-18-04-17 Politiques contractuelles : le Contrat Territorial Occitanie / Territoire, rapport présenté par Jean-Noël BADENAS** : le comité syndical valide à l'unanimité le Contrat Région / Territoire pour la période 2022 – 2028 et les avenants Bourg-Centres Occitanie de Bédarieux, Olonzac, Capestang, Murviel-les-Béziers, Roujan,

Magalas et le nouveau contrat BCO de Lamalou-les-Bains. Par ailleurs, le comité syndical valide à l'unanimité le plan de financement LEADER et l'ingénierie territoriale.

Le budget du Groupe d'Action Locale pour 2023 s'élève à **104 661.27 €** pour lequel les financements suivants ont été sollicités auprès du Conseil Départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER) pour 10 466.12 €, auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée pour 10 466.12 €, auprès de l'Union Européenne – crédits FEADER LEADER pour 83 728.96 € ; l'autofinancement du Syndicat mixte est de 0,07 €.

Le budget du contrat 2023 s'élève à **111 230.47 €** pour lequel le financement de la Région Occitanie est sollicité à hauteur de 68 052.19 €. Le solde de 43 178.28 € représente l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

**2023-18-04-18 Politiques contractuelles : les candidatures européennes Approches Territoriales Intégrées et LEADER, rapport présenté par Jean ARCAS :** le comité syndical valide à l'unanimité les deux candidatures : LEADER et Approches Territoriales Intégrées.

**2023-18-04-19 Rapport d'activités 2022, rapport présenté par Jean ARCAS :** Territoire de projet regroupant cent-deux communes de l'ouest héraultais, pour une population de près de 80 000 habitants, le Pays Haut Languedoc et Vignobles est organisé sous forme de Syndicat mixte ouvert, dont les membres statutaires sont les quatre communautés de communes du territoire (Grand Orb – Sud Hérault – Les Avant-Monts – Du Minervois au Caroux) et le Département de l'Hérault.

Conçu comme une agence de développement territorial, le Pays est structuré autour de six pôles structurants :

- Cadre de vie durable ;
- Politique de l'habitat ;
- Développement et attractivité ;
- Démarche Grand Site de France ;
- Politiques contractuelles ;
- Moyens.

Cette configuration permet d'aborder les domaines de la Santé, de la Mobilité, de l'Offre de nature, itinérance et loisirs, de l'Économie et de l'entreprise, de l'Agriculture et l'Alimentation, de l'Oenotourisme et du Patrimoine, de l'Habitat, du Développement Durable et de la Transition Énergétique. Le Pays assure le portage et la gestion de la Démarche Grand Site de France « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ».

Par ailleurs, le Pays a été retenu pour la nouvelle génération du Contrat Région Occitanie et Approches Territoriales Intégrées sur les fonds européens FEDER, ainsi que pour la gestion du programme européen Leader (sur les fonds européens FEADER). Le Pays assure aussi depuis 2021 l'animation du Contrat de Relance et de Transition Écologique dans le cadre d'une contractualisation avec l'État. Le Département s'engage également sur différentes opérations sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles et notamment sur l'ingénierie.

Grâce aux différents programmes et démarches menés, ce sont près de 7 000 000 M€ qui ont pu ainsi être injectés dans l'économie du territoire en 2022 (1 € territorial engagé génère 13,21 € de financements) pour appuyer les projets et accompagner l'économie territoriale.

Globalement, l'action du Pays représente, pour 2022 :

- environ 1 962 conseils techniques ;
- plus de 845 interventions en ingénierie et/ou assistance technique jusqu'à l'instruction ;
- près de 300 animations, événements et temps de rencontres sur le territoire.

Le comité syndical a pris acte du rapport d'activités. Le Président, Jean Arcas et Marie-Pierre Pons, Vice-présidente ont tenu à remercier chaleureusement l'équipe du Pays pour le formidable travail mener pour le bien du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.